



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité – Justice.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**GCP/MAU/001/GFF - Programme de Gestion Intégrée des
Ecosystèmes pour un Développement humain Durable en Mauritanie**

Rapport final de restauration naturelle assistée de 100 ha par la diminution de la pression animale et anthropique à Touweydoume commune d'Aghchorguitt/Brakna



Préparé par :



**Association pour le Développement et de la Promotion des Droits
Humains (ADPDH)**

Téléphone : +222 46 41 37 66- +222 46 48 37 01- +222 45 24 76 40
Email : ongadpdh@gmail.com la présidente de l'ONG ADPDH

Février 2022

Contents

I. Contexte	3
II. Présentation de l'ONG, description de la localité et du site.....	4
II-1- Présentation de l'ONG	4
II-2- Présentation de la localité et description du site	4
III. Activités effectuées	5
III-1- Choix et identification du site.....	5
III-2- Constitution du comité de Gestion.	6
III-3- La surveillance et les réunions de sensibilisation.	7
III-4- Distribution des compensations.....	9
IV- Résultats obtenus et la réception définitive.	10
IV-1- Restauration du milieu.....	11
IV-2- Les personnes formées	11
IV-3- Les emplois directs et indirects créés.	11
IV-4- Les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.....	11
IV-5 la réception définitive.	11
V- Conclusions et recommandations.....	11
V-1- Conclusions.....	11
Leçons tirées de l'arrivée du projet et des activités réalisées.	11
V-2- Recommandations :	12
VI- Annexes :	13

I. Contexte

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) met en œuvre avec l'appui de la FAO le projet GCP/MAU/001/GFF « Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable en Mauritanie ».

L'objectif du projet est d'accroître le développement humain durable à travers la restauration des services écosystémiques et une approche de gestion intégrée des écosystèmes dans trois paysages du sud de la Mauritanie. Le projet interviendra dans trois paysages qui ont été sélectionnés dans le cadre d'un processus participatif sur la base des services écosystémiques essentiels qu'ils fournissent aux populations locales d'El Atf, du Triangle de l'Espoir et du Grande Muraille Verte au Brakna. Il comprend les composantes suivantes:

- ✓ Composante 1 : Planification et gestion intégrées et participatives pour le développement durable des écosystèmes ;
- ✓ Composante 2 : Conservation, restauration et gestion durable des paysages ;
- ✓ Composante 3 : Réduction de la pression sur les écosystèmes grâce à des mécanismes de génération de revenus et de financement ;
- ✓ Composante 4 : Gestion des connaissances.

Pour contribuer aux résultats 2 « *La dégradation des terres est atténuée, les habitats sont remis en état, et le couvert végétal et les puits de carbone dans le sol sont restaurés grâce à une approche écosystémique participative et intégrée* », la FAO a signé un Protocole accord en date du 11 mai 2022 , avec notre ONG ADPDH pour identifier et délimiter une zone d'exclusion de 100 ha pour sa restauration par la diminution de la pression animale et anthropique sur le milieu à Aghchorguitt dans la Moughataa d'Aleg, wilaya du Brakna.

A cet effet, notre ONG ADPDH a procédé à l'identification du site, la constitution d'un comité de gestion, établir des ententes avec les communautés locales et distribuer les compensations et organiser des réunions de sensibilisation dans le site dédié à la régénération naturelle assistée.

Le présent rapport met en exergue le déroulement des activités, les difficultés rencontrées et les leçons apprises de cette expérience.

II. Présentation de l'ONG, description de la localité et du site

II-1- Présentation de l'ONG

L'Association pour le Développement et de la Promotion des Droits Humains (ADPDH) est une association non gouvernementale et apolitique, à but non lucratif et d'assistance publique. Cette association est reconnue sous le récépissé n°00827 du 24 octobre 2007 du ministère de l'intérieur et publié au journal officiel n°1160 du 30 janvier 2008 en français et au journal n°1163 en arabe. Son bureau est constitué de 7 membres : une présidente, un coordinateur, une secrétaire générale, une trésorière, un trésorier adjoint et deux membres.

NOS OBJECTIFS

- Contribuer au développement harmonieux et durable en Mauritanie
- Contribuer à la consolidation de la paix et la cohésion sociale
- Lutter contre l'analphabétisme
- Protéger les droits des femmes et des enfants ;
- Lutter contre la pauvreté
- Protéger l'environnement
- Contribuer à l'amélioration de la santé des populations dans notre pays ;
- Lutter contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA Lutter contre les violences faites aux femmes et enfants (mariages précoces, mariages forcés, excision, gavage ect)
- Identifier, insérer les femmes et enfants handicapés physique mentaux

II-2- Présentation de la localité et description du site

La localité se trouve à Aghchorguitt dans la Moughataa d'Aleg, wilaya du Brakna. Le site est situé à 5 km au sud du village d'Aghchorguitt chef-lieu de la commune. Son paysage est sablo-limoneux avec une végétation clairsemée composé de : *Balanites aegyptiaca* (Teichott), *Acacia raddiana savi* (talh), *Acacia seyal* (sadra beidha), *Acacia erhembergiana* (temat) *Acacia Sénégal* (awrwar), *Maerua crassifolia Forskal* (atil), *Euphorbia balsamifera* (ifernan), *Boscia senegalensis* (eizzen), *Capparis decidua Forskal* (ignin), *Leptadenia pyrotechnica forskal* (titarek), *Corchorus depressus* (l'santhor), *Aristida pungens* (sbott) dunes, *Cenchrus biflorus* (initi), *Indigofera senegalensis* (tiguenguilt), *Pancratium trianthum* (teyloum), *Ziziphus mauritania*.

Le site d'Aghchorguitt est situé :

- ✓ A l'Ouest : par les dunes de sables
- ✓ A l'Est : par des dunes de sables
- ✓ Au Sud : des dunes de sables
- ✓ Et au nord : par le goudron de la route de l'espoir qui relie Nouakchott à Aleg

Le sol du village d'Aghchorguitt est sablo-limoneux du fait de sa proximité du fleuve.

Coordonnées géographiques :



III. Activités effectuées

III-1- Choix et identification du site.



Lors de l'identification du site de droit à l'inspecteur du MEDD, le coordinateur de l'ONG ADPDH, le maire de la commune d'Aghchorguitt et un membre du comité de gestion du projet

Points	x	y
1	582716	1902159
2	582703	1903203
3	581536	1902957
4	581707	1901814

Le choix du site d'Aghchorguitt a été fait unanimement par les populations en présence du maire de la commune car selon eux s'est le seul parcours forestier qui est soumis à la surexploitation. Il répond sans faille aux termes de référence du protocole d'accord signé avec la FAO. Le choix du site a été suivi par une assemblée générale de la mise en place d'un comité de gestion du projet de 11 personnes avant l'identification du site de 100 ha ; après ladite identification en présence du comité de gestion du projet, le maire de la commune d'Aghchorguitt, l'inspecteur du MEDD de la Moughataa d'Aleg et du personnel de l'ONG ADPDH notamment le coordinateur de l'activité et les deux animateurs.

Les principales étapes qui ont permis à l'ONG ADPDH et son personnel (coordinateur et animateurs à partir du 13 juin 2022 de choisir sont :

- ✓ Plus 18 rencontres de sensibilisation et d'information ont été faites dans le village d'Aghchorguitt et auprès des autorités administratives et locales (le wali du Brakna , le Hakem d'Aleg , le délégué du ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Braknal, et le maire de la commune,
- ✓ Information et sensibilisation du service technique décentralisé de l'Etat au niveau d'Aleg (Inspecteur MEDD)
- ✓ Information et sensibilisation des partenaires bénéficiaires du projet notamment tous les habitants du village d'Aghchorguitt,
- ✓ Identification et géo référencement d'un site de 100 ha soumis à des pressions de surexploitation dans le village d'Aghchorguitt, chef-lieu de la commune,
- ✓ Mise en place d'un comité de gestion du projet,
- ✓ La signature d'un PV d'entente pour la mesure de la compensation fourragère aux bénéficiaires qui vont travailler sur le site RNA,
- ✓ La signature d'un PV de distribution de fourrage aux bénéficiaires,

Après l'assemblée générale de constitution du comité de gestion, les communautés du village d'Aghchorguitt, principaux bénéficiaires de ce projet ont consigné dans le PV en date du 13/06/2022 la mise en place dudit comité de gestion du projet, et identifier un site de 100 ha des paysages forestier soumis à la surexploitation dans la commune d'Aghchorguitt (voir PV annexés au rapport).

III-2- Constitution du comité de Gestion.

Après la visite d'identification du site à laquelle ont participé, outre l'équipe de l'ONG ADPDH, du maire la commune et de l'Inspecteur du MED de la Moughataa d'Aleg, les responsables du village d'Aghchorguitt, s'est tenue une assemblée générale du village pour le choix des membres du comité de gestion du site identifié :

Au cours de cette assemblée générale, le staff de l'ONG ADPDH a expliqué largement les objectifs du projet FEM6 pour le site identifié et le contenu du protocole d'accord signé avec tous les avantages offerts à la population en vue d'accompagner la réalisation des activités prévues.

De nombreuses interrogations ont été posées par une partie des participants à l'assemblée générale particulièrement dans l'expérience que le projet veut mener chez elle dans un site non protégé par du grillage dans un environnement social où l'élevage des vaches et petits ruminants constitue la principale activité.

Toutes les réponses ont été fournies par l'équipe de l'ONG en plus de l'assurance donnée par l'Inspecteur du MEDD et le Maire de la Commune d'Aghchorguitt qui ont largement insisté et expliqué que le projet FEM6 est un projet du MEDD et que les populations devraient contribuer à sa réussite pour une bonne régénération de leurs ressources naturelles fortement dégradées.

A la fin de ces échanges fructueux, l'assemblée générale a élu le comité de gestion qui se compose de 11 personnes dont un président et lui a recommandé de travailler avec tout le dévouement entre les populations bénéficiaires et l'ONG ADPDH. Le Maire de la Commune qui présidait l'assemblée générale a rassuré les partisans et l'ONG ADPDH de

tout son soutien pour la réussite des activités du projet dans sa commune. Le procès-verbal de désignation du comité est joint en annexe.



Le maire de la commune d'Aghchorguitt lors de l'assemblée générale



l'assemblée générale

III-3- La surveillance et les réunions de sensibilisation.

Concernant la surveillance, en concertation avec le comité de gestion et les responsables du village d'Aghchorguitt, les bénéficiaires ont été retenus à 68 ménages dont 85 % sont des éleveurs et 15 % des agriculteurs organisés au sein de trois (03) groupes de surveillance (à raison de 22 personnes en moyenne par groupe). Chaque groupe prend en charge la surveillance du site matin et soir étant entendu que les animaux reviennent aux villages dès la tombée de la nuit où ils sont gardés par leurs propriétaires dans des enclos.

Les équipes de surveillances mettent à profit le temps qu'elles ont sur le site pour effectuer des travaux d'entretien autour des jeunes pousses d'arbres ; désherbage autour des pousses et leur recouvrement par des branchages taillés des épineux dans le site pour la protection des pousses contre la divagation animale.

Les travaux de repérage des jeunes pousses de plants sont réalisés par les groupes de gardiennage qui font un marquage, par un piquet en bois, qu'une équipe mixte des 3 équipes (40 personnes à raison de 10 personnes par équipe) viennent une fois par semaine désherber autour des jeunes pousses en les protégeant par des



Les femmes lors des travaux sur le site de 100 ha

branches épineuses prélevées des arbres du site. Les travaux de désherbage et de prélèvement de branchages sont strictement encadrés par le technicien forestier de l'ONG ADPDH et les animateurs.

D'autre part le staff de l'ONG ADPDH a organisé durant les six mois de la période du projet trois (3) sensibilisation par mois.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées auprès des populations du village bénéficiaires sur l'utilité de la restauration des paysages soumis à la surexploitation, les avantages liés à la protection du site qui pourra se régénérer naturellement, la nécessité de protéger le site contre les feux de brousse, les coupes d'arbres et de veiller au développement des jeunes pousses d'arbres qui, en grandissant deviendront de grands arbres qui vont lutter contre la dégradation des terres de la zone.

Les différentes séances de sensibilisation ont pu toucher globalement plus de 544 habitants (50 % de femmes, 30 % de jeunes et 20% d'hommes), du milieu des éleveurs transhumants qui ont passé dans la zone dès fin octobre.



Les femmes toujours en actions dans le site

Lors de l'exécution du projet de restauration de 100 Ha de paysages forestiers soumis à la surexploitation dans le site d'Aghchorguitt, l'obtention de la régénération naturelle assistée (RNA) a procédé en deux (2) techniques de protection d'arbre :

1. Il s'agit de récupérer les jeunes plants et les protéger contre les bétails, les travaux de sols pendant la durée du projet. Les bénéficiaires ont identifié, protégé et stimulé la croissance de jeunes pousses qui se régénèrent naturellement dans leurs paysages forestiers soumis à la surexploitation pour former des peuplements monospécifiques ou diversifiés d'espèces d'arbres utilitaires.
2. Régénération systématique des souches bourgeonnantes des ligneux qui étaient auparavant coupés et brûlés lors des divers activités pastorales ou champêtres. Sur chaque souche, les tiges les plus grandes et les plus vigoureuses sont conservées et les autres sont coupées.

III-4- Distribution des compensations.

Suivant l'entente de la compensation retenue avec le comité de gestion et sanctionné par un PV, l'aliment bétail convenu devrait être livré en deux lots pour un quota de 500 sacs par lot.



De de gauche à droite le maire et le coordinateur de site GMV de la FAO lors de la cérémonie de distribution

Au final, convenu de le distribuer en deux lots, il n'a été procédé à la distribution de 500 sacs d'aliment bétail dans le mois d'octobre 2022 et une autre distribution de 500 sacs au mois de novembre 2022 (voir PV de distribution joint en annexe).

Le maire de la commune a présidé la cérémonie de distribution de l'aliment bétail aux bénéficiaires, le comité de gestion du site et plusieurs notables du village ont félicité le projet FEM6 pour le soutien aux populations locales dans la gestion de leurs ressources naturelles.

Etaient présents lors de cette distribution, outre la présidente de l'ONG ADPDH et son équipe, le chargé de programme du projet FEM6 dans le tracé de la Grande Muraille Verte, de l'Inspecteur MEDD de la Moughataa d'Aleg du comité de gestion du site et des bénéficiaires des activités du site.



De de gauche à droite la présidente de l'ONG ADPDH et l'inspecteur du MEDD de la Moughataa d'Aleg lors de la cérémonie de distribution



Le transport de l'aliment par les bénéficiaires sur les charrettes lors de la distribution

IV- Résultats obtenus et la réception définitive.

- ✓ Plus 18 rencontres de sensibilisation et d'information ont été faites dans le village d'Aghchorguitt et auprès des autorités administratives et locales (le wali du Brakna, le Hakem d'Aleg, le délégué du ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Braknal, et le maire de la commune,
- ✓ Information et sensibilisation du service technique décentralisé de l'Etat au niveau d'Aleg (Inspecteur MEDD)
- ✓ Information et sensibilisation des partenaires bénéficiaires du projet notamment tous les habitants du village d'Aghchorguitt,
- ✓ Identification et géo référencement d'un site de 100 ha soumis à des pressions de surexploitation dans le village d'Aghchorguitt, chef-lieu de la commune,
- ✓ Mise en place d'un comité de gestion du projet,
- ✓ La signature d'un PV d'entente pour la mesure de la compensation fourragère aux bénéficiaires qui vont travailler sur le site RNA,

- ✓ Distribution de 1000 sac de 50 Kg de la compensation fourragère au profit de 67 ménages du village
- ✓ La signature d'un PV de distribution de fourrage aux bénéficiaires,

IV-1- Restauration du milieu.

La mise en exclusion de la zone a permis une régénération qui s'est traduite par la présence de jeunes pousses et des arbres et arbustes en bon état.

IV-2- Les personnes formées

Les bénéficiaires qui partaient pour la surveillance du site ont été formé sur les technique de base d'entretien sylvicoles, notamment par la protection de jeunes pousses par le branchage, les cuvettes entre autres.

IV-3- Les emplois directs et indirects créés.

Les emplois c'est principalement la surveillance du site par les femmes et le recrutement de deux animateurs.

IV-4- Les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs se sont les femmes qui ont travaillé dans la surveillance et leur famille. Les bénéficiaires indirects se sont les riverains et l'ensemble des habitant de la commune vont bénéficier d'un site avec du pâturage en période de soudure en plus des bienfaits du paysage restauré.

IV-5 la réception définitive.

La réception définitive a eu lieu sur le site sous la présidence du M. le maire de la commune, le chef service de la DREDD du Brakna, le Coordinateur de l'activité et la présidente de l'ONG et le président du Comité de gestion et ses membres sous la supervision du Coordinateur de site GMV-FEM6. Durant cette cérémonie le CG s'est engagé à continuer la surveillance du site par des visites

V- Conclusions et recommandations

V-1- Conclusions

La RNA a le potentiel d'accroître rapidement la couverture végétale sur une large échelle. Si des dispositions ne sont pas prises, la coupe frauduleuse et la divagation des animaux dans les paysages forestiers régénérés peuvent limiter et décourager la pratique de la RNA.

Leçons tirées de l'arrivée du projet et des activités réalisées.

- ✓ La RNA est une pratique peu coûteuse et facile à être adopter par les communautés.
- ✓ L'implication effective des autorités administratives et coutumières notamment dans les actions de sensibilisation favorise le passage la réussite de la RNA.
- ✓ La réussite de la RNA offre surtout des perspectives de développement d'activités génératrices de revenus autour des produits forestiers ligneux et non ligneux.

- ✓ La réalisation des activités par les communautés d'éleveurs du village d'Aghchorguitt a été fortement appréciée par toute la population où la divagation animale a été évitée pour la réussite du site par entente entre les éleveurs plus nombreux et les agriculteurs minoritaires. D'autres activités inter villageoises sont possibles de réaliser dans la commune compte tenu de la réussite d'entente obtenue grâce à l'arrivée du projet FEM6.
- ✓ Plusieurs jeunes pousses ont été répertoriées dans le périmètre ; le désherbage et la protection de ces pousses par des branchages prélevés des épineux contre les animaux divagants dans le site a donné de bons résultats en fin Novembre 2022.

V-2- Recommandations :

1. Adopter une approche souple permettant de valoriser les meilleures pratiques de gestion durable des terres, prenant en compte les résultats des nombreux projets de ceintures vertes, de plantations et d'agroforesterie déjà réalisés ainsi que les savoir-faire locaux,
2. Identifier et vulgariser les techniques de régénération les plus efficaces, facilement maîtrisables (techniquement et financièrement) et rentables ;
3. Encourager l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, afin de réduire leur pression sur les ressources forestières.
4. Le projet FEM6 devra accompagner d'avantage les populations à garder les acquis de ce projet dont les résultats positifs ne seront observés qu'à partir de deux ou trois années.
5. Le projet FEM6 et le MEDD devront accompagner la commune par des visites régulières des acquis du site d'Aghchorguitt et apporter éventuellement soutien (matériel horticole pour le maraichage des femmes, charrettes pour les surveillances du site, etc.) pour la maintenance du site au bout de 3 années devant permettre aux jeunes plants de vivre même après le broutage par le bétail.

VI- Annexes :

Annexe 1 : PV constitution du CG

Procès-verbal de réunion constitutive d'un comité de gestion

Moughataa de : Aleg

Commune de : Aghchorguitt

Village de : Aghchorguitt

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois S'est tenue l'assemblée générale du village de Aghchorguitt Sous la présidence de Mr Ehmed Mohamed Mohamed Pour la constitution d'un comité de gestion communautaire dans le cadre du Projet des Gestion Intégrée des Ecosystèmes pour un Développement humain Durable /MEDD-Mauritanie/FAO.

Etaient présent :

Nom et prénom	Fonction	Contact
<u>Ehmed Mohamed Mohamed</u>	<u>Président d'Aghchorguitt</u>	<u>38029681</u>
<u>Isidore Blal</u>	<u>Président adjoint d'Aghchorguitt</u>	<u>291243398</u>
<u>Mouhammad Ned Mohamed</u>	<u>Président du MEDD d'Aleg</u>	<u>46022481</u>
<u>O. G. Cheikh</u>	<u>ONG ADPOT</u>	

A l'issue de cette réunion, les responsables techniques du programme ont expliqué les objectifs et les attentes du projet ainsi que la contribution et l'engagement des populations bénéficiaires dans l'exécution dudit projet. Entre autres une mission appuyée par les populations a procédé à l'identification du site restauration de 100 ha des paysages forestiers soumis à la pression et la surexploitation.

Après d'amples discussions le comité a été constitué comme suit :

Fonction	Nom et prénom	Contact
1. Président :	<u>Alicious Matela</u>	<u>36448108</u>
2. Vice-président :	<u>Fahimela Breika</u>	<u>47681349</u>
3. Secrétaire Général :	<u>Enza Breika</u>	<u>41917773</u>
4. Secrétaire Général adjoint :	<u>Hina Bleyel</u>	<u>37602243</u>
5. Trésorier :	<u>Al-dellaki Samba</u>	<u>33712681</u>
6. Trésorier Adjoint :	<u>Nevissa Brahm</u>	<u>42090219</u>
7. Commissaire aux comptes :	<u>Diamond Abirick</u>	<u>46764164</u>
8. Commissaire aux comptes adjoint :	<u>Chewegela Brahm</u>	<u>47870444</u>
9. Chargée de programme :	<u>Ahmed Elhamer</u>	<u>28974197</u>
10. Membre :	<u>Fatma Nbaude</u>	<u>4787063</u>
11. Membre :	<u>Lediha Lmijane</u>	<u>31130991</u>

Après adoption du comité précité et lecture du PV la séance a été levée à 21 heures 02 minutes

Fait et clos à Aghchorguitt les jour, mois et an que dessus.

Pour l'assemblée générale, le président de séance

Liste de présence de l'assemblée générale à Aghchorguitt (ci-jointe)

Annexe 2 : PV d'entente signé

L'Association pour le Développement et de la Promotion de Droit de l'Homme (ADPDH)

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Faisant suite à l'Assemblée du Treize juin deux mille vingt-deux sous l'égide du Maire de la Commune d'Aghchotguitt, l'inspecteur du MEDD d'Aleg, le coordinateur de l'Association pour le Développement et de la Promotion de Droit de l'Homme (ADPDH) et le Président du Comité de gestion, les discussions et échanges ont permis d'établir une entente dans le cadre du projet MEED-Mauritanie / FAO. L'objectif de la présente entente est de compenser les préjudices causés par les restrictions. A cet effet, conformément à la liste des usagers (la liste des usagers est annexée à ce présent PV), il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Les utilisateurs issus du village d'Aghchorguitt vont bénéficier d'un accompagnement en aliment de bétail selon les modalités suivantes :

- Une première distribution de 360 sacs de 50 Kg le sac en raison de 3 sacs par bénéficiaire, à partir du mois d'Aout
- Une deuxième distribution de 360 Sacs de 50 Kg en raison de 3. Sacs par bénéficiaire, à partir du mois de Septembre
- Une troisième et dernière distribution de 280. Sacs de 50 Kg en raison de 2 sacs par bénéficiaire à partir du mois d'octobre
- Distribution de 300 foyers améliorés sur les bénéficiaires

Par ailleurs ces usages bénéficiaires du projet s'engagent à :

- Conduire des actions de surveillance de la zone d'exclusion. Ainsi, ces usagers au nombre de 60 familles vont se répartir en groupe de 20 sur la base d'un calendrier et vont à tour de rôle mener les actions de surveillance.
- Mener des actions de régénération et de maintien des espèces telles que les *Balanites aegyptiaca*, *Acacias Sénégal* entre autres

2. L'Association pour le Développement et de la Promotion de Droit de l'Homme (ADPDH)s'engage à :

- Conduire des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques forestières à partir du mois d'aout au mois d'octobre.

L'Association pour le Développement et de la Promotion de Droit de l'Homme (ADPDH)

Lu et Approuvé :

Mr. *Alouane D. L. L.*

Le Président du Comité de Gestion



Mr. *El Hadj. Ahmet. K. K. K.*

Le Représentant de la Commune



Mr. *Alidou. Ch. K.*

Le coordinateur

Fait à Aghchorguitt le *13/06/* 2022

Annexe 3 : PV de distribution signé avec liste des bénéficiaires

PROCES VERBAL DE DISTRIBUTION DE LA COMPENSATION FOURAGGERE AU BENEFICIAIRES DU VILLAGE D'AGHCHORGUITT

L'an deux mille vingt-deux et vingt-huit novembre, les représentants de la commune d'Aghchorguitt, du comité de gestion du site d'Aghchorguitt et de l'ONG ADPDH constitué en commission de distribution de fourrage pour les bénéficiaires du site RNA d'Aghchorguitt de 100 hectares.

Etaient présents :

El Ahmed Ahmed Keboud : maire de la commune d'Aghchorguitt :

Alioune Matala : président du comité de gestion

Hawa Sidibé : présidente de l'ONG ADPDH

La commission après avoir assisté à la distribution de 1000 sacs de 50 Kg de la compensation fourragère aux bénéficiaires en deux phase sur 67 ménages du village d'Aghchorguitt (voir liste signée avec NNI en annexe) s'est assuré de la conformité de la distribution avec le protocole d'accord n° 0528/2022/FAO en date du 11/5/2022 et par la suite a déclaré conforme la distribution de fourrage

Fait à Aghchorguitt le 28/11/2022

Noms, signatures, et cachets

El Ahmed Ahmed Keboud maire Aghchorguitt

Alioune Matala : président du comité de gestion



Hawa Sidibé : présidente ONG ADPDH



Liste des bénéficiaires de la compensation fourragère du village d'Aghchorguitt(distribution en deux phase l'une en octobre et l'autre en novembre

N°	Nom et prénom	NNI	1ère distribution 23/10/2022	2ème distribution 20/11/2022	Signature
1.	Fatimetou Breik	9475747253	7.462kg	7.462kg	
2.	Mohamed Salem Sidi	7521292992	7.462kg	7.462kg	
3.	Issa Elbou	5814021503	7.462kg	7.462kg	
4.	Haiballa Salem	5189189213	7.462kg	7.462kg	
5.	Mah Mahmoud Tembel	0082785233	7.462kg	7.462kg	
6.	Cheikh Ahmed Deye	0020019734	7.462kg	7.462kg	
7.	Ramadhane M'Bareck	0419724239	7.462kg	7.462kg	
8.	Fatimetou Mohamed Salem Sabar	8688980350	7.462kg	7.462kg	
9.	Bougreive Bilal	0500728939	7.462kg	7.462kg	
10.	Fatimetou M'Bareck Ebhem	5293032660	7.462kg	7.462kg	
11.	Mariem Cheikh Mohamedou	7841786065	7.462kg	7.462kg	
12.	Fatimetou Mohamed Mahmoud	2389791329	7.462kg	7.462kg	
13.	Aichetou Breika Ewbed	0928027519	7.462kg	7.462kg	
14.	El Moustapha Sidi Mohamed	8226268234	7.462kg	7.462kg	
15.	Khadjetou Brahim M'Bareck	2313044029	7.462kg	7.462kg	
16.	Bembaye Bilal	7907679591	7.462kg	7.462kg	
17.	Deya Imijine	9690370035	7.462kg	7.462kg	
18.	Bilal Bewba	0753024096	7.462kg	7.462kg	
19.	Brahim Hentett	8717808556	7.462kg	7.462kg	
20.	Medjem Abdellahi	1842552540	7.462kg	7.462kg	
21.	Mavile Abdellahi	2012577632	7.462kg	7.462kg	
22.	Oumkelthoun Mohamed Khalih	5936023156	7.462kg	7.462kg	
23.	Hawa M'Bareck	4824238256	7.462kg	7.462kg	
24.	Nema Saly	2586341265	7.462kg	7.462kg	
25.	Lebida Salem Imijine	4774935775	7.462kg	7.462kg	
26.	Mina Bidjel Beilil	0591296287	7.462kg	7.462kg	
27.	Farma Sambe	3455105372	7.462kg	7.462kg	
28.	Aminetou Ewbed	0580622494	7.462kg	7.462kg	
29.	Ahmed Samba M'Bareck	1460038375	7.462kg	7.462kg	
30.	El Ghassem Inejih	6461627627	7.462kg	7.462kg	
31.	Nagra Mamourou Bleil	1446261077	7.462kg	7.462kg	
32.	Abdellahi M'Beirick	8199574222	7.462kg	7.462kg	
33.	Mohamedhen Tembel	5653778182	7.462kg	7.462kg	
34.	Mahmoud Mohamed Abdellahi	1002209530	7.462kg	7.462kg	
35.	Mohamed Ehmeida	7345962425	7.462kg	7.462kg	
36.	Raghiya Baba	9086060908	7.462kg	7.462kg	
37.	Med Salem Med El Moustapha	2544579744	7.462kg	7.462kg	

38.	El Moutar Bilal	3673720092	7.462kg	7.462kg	
39.	Selma Baidjel	6637649861	7.462kg	7.462kg	
40.	Dada Maatalla	0361402116	7.462kg	7.462kg	
41.	Emama Breik	9485465295	7.462kg	7.462kg	
42.	Haiballa Abdellahi Brahim	9614294390	7.462kg	7.462kg	
43.	Sidi Bilal	5333950752	7.462kg	7.462kg	
44.	Mariam Lahmar Ahamed	7839663094	7.462kg	7.462kg	
45.	Zeinebou Demba Moheme	1267324110	7.462kg	7.462kg	
46.	Aminetou Lebatt	5689871591	7.462kg	7.462kg	
47.	Nevissa Brahim M'Bareck	4015209853	7.462kg	7.462kg	
48.	Ethmane M'Bareck	2014147383	7.462kg	7.462kg	
49.	Nagia Mamourou Bleil	1446261077	7.462kg	7.462kg	
50.	Dada Ebrahim Bidjel	1171282761	7.462kg	7.462kg	
51.	El Kory Yarba	8855389767	7.462kg	7.462kg	
52.	Abdellahi M'Beirick	8199574222	7.462kg	7.462kg	
53.	Ethmane Cheikh S'Leimane	3075867673	7.462kg	7.462kg	
54.	Neina Jemaa M'Selid	1324363990	7.462kg	7.462kg	
55.	Ahmedou Chekroud Hamed	1810130581	7.462kg	7.462kg	
56.	Ahmed Badou Mahfoudh	2015977258	7.462kg	7.462kg	
57.	Kh'Lil Dweira	8831582766	7.462kg	7.462kg	
58.	Bewba Blal Dwaira	2644820140	7.462kg	7.462kg	
59.	Med Lemine Med Abderahmane	5181111635	7.462kg	7.462kg	
60.	Mohamedou Mohamed Brahim	3823569475	7.462kg	7.462kg	
61.	Selen Mohamed Brahim	7093075919	7.462kg	7.462kg	
62.	Yacoub Ahamed Habib	6883647681	7.462kg	7.462kg	
63.	Selen Abdellahi Brahim	4878774372	7.462kg	7.462kg	
64.	Moussa Ahmed Tembel	7061735801	7.462kg	7.462kg	
65.	Khadija Samba Meimoune	6765310000	7.462kg	7.462kg	
66.	Mariam Ely Mahmoud	8131254600	7.462kg	7.462kg	
67.	Vatimetou El Mektar	4923449274	7.462kg	7.462kg	
			25000 Kg	25000 Kg	

Le total est de 1000 sacs de 50 kilogrammes le sac.

Aghcherguit le 28/11/2022

Le Maire de la commune d'Aghcherguit



La présidente de l'ONG ADPDH



Annexe 4: PV réception définitive

Wilaya du Brakna
Moughataa d'Aleg
Commune d'Aghchrguitt
Site-Village de :Aghchrguitt

PROCESS VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX DU SITE DE LA RNAD'AGHCORGUITT (Ensemencement, Entretien ou Pression)

Le samedi vingt-huit janvier l'an deux mille vingt-trois à 10 heures s'est réuni à Aghchorguitt, la commission de réception des travaux du site de la RNA s'est réunie sous la présidence de Mr **El Hadj Ahmed Keboud**, Maire de la Commune

Mr *Habib Abdoul Ba*
Mr *Hassane Sidi*
Mr *Alioune Dialla*
Mr
Mr.

L'objet de cette réunion est la réception définitive, le transfert du site de la RNA et de l'ensemble des réalisations effectuées ainsi que le matériel fourni à cet effet par le projet au comité de gestion du site FEM6. Après la visite des réalisations effectuées dans le site, la commission fait la réception définitive des travaux comme suit :

- Constitution du comité de gestion... *Oui*
- Travaux d'entretien : *N/A - OUI*
- Semis *N/A*
- Distribution des compensations... *Oui*
- Sensibilisation... *Oui*

- Matériel existant pour les différents travaux du site (inventaire du matériel existant):

Type de matériel	Etat	Quantité
N/A		

Matériel existant, inventorié ci-dessus, non

Le matériel existant, inventorié ci-dessus, restera sous la responsabilité du comité de gestion du site pour les futurs travaux de restauration des terres dégradées dans leur terroir.

A ce titre, le comité de gestion du site représenté par son président Mr Alioune **Matala**, prend en charge, à compter de ce jour, la gestion pleine et entière des travaux et matériel consignés dans le présent PV. Le comité de gestion reste ainsi responsable de la gestion et de l'entretien de ce matériel et en répond devant les autorités municipales, administratives et techniques (services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) de toute mauvaise gestion effectuée sur l'entretien des travaux et du matériel de projet transféré.

Etaient présents :

Fait à AGhchorgiut le 28/01/2023

LE PRESIDENT *El Hadj Ahmed Babab Traoré*

LES MEMBRES PARTICIPANTS A LA RECEPTION :

Mr. Philippe B. B. Fonction Chf Service JBRNA/DREDD

Mr. Hawa Soudibe Fonction Président ENGADPH

Mr. Alvare Tatala Fonction Président Comité Geste

Mr. Fonction.

Vu, le Hakem de la Moughataa d'Aleg